

Habilitation électrique BS BE Manœuvre- Recyclage



ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE
POUR LA FORMATION PERMANENTE
DANS LE SARLADAIS

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Le participant devra être capable de:

Permettre aux intervenants de mettre en application les prescriptions de sécurité de la publication UTE C 18-510 sur des équipements terminaux lors de l'exécution d'opérations :

- De remplacement,
- De raccordement BT,
- De consignation pour son propre compte uniquement

PERSONNEL CONCERNE

Tous salariés intervenant sur des opérations de remplacement et de raccordement BT sur des équipements terminaux.

PREREQUIS

Formation en électricité ou expérience professionnelle reconnue.
Etre titulaire de l'habilitation électrique concernée par le renouvellement.

MODALITES D'EVALUATION

Questionnaire de satisfaction
A l'issue de la formation une attestation de formation sera remise aux participants.

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Echanges d'expérience, exposés, utilisation de l'audiovisuel,
Utilisation de la publication UTE C18-510,
Vidéoprojecteur et support multimédia,
Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire,
Remise d'un support de cours.

Intervenant AIFS formé et expérimenté - Didier Dherse

Durée : 10.5 heures
Horaires :
9h-12h30 et 13h30-17h

Lieu :
Plateforme de formation
Effectif minimum:
5 participants

Tarif:
215.00€ HT par participant

Contact :
Julie MARTEGOUTTE
07.87.46.20.38
aifs24200@gmail.com

CONTENU PEDAGOGIQUE

Le programme, basé sur Le document CRAM-INRS ED 1456, comporte :

- La sensibilisation aux risques électriques
- Les effets physiopathologiques du courant électrique
- La présentation de la publication UTE C 18-510, définitions et cadre réglementaire
- Exemples d'accident (contact direct, indirect, court-circuit)
- La prévention des risques électriques et les mesures de sécurité à mettre en œuvre en fonction de l'environnement de travail
- Les méthodes de travail propres à éviter les risques (rédaction de fiches de manœuvre, consignation, mesurage...)
- Classement des installations
- Les matériels de protection individuelle et collective, les outillages et appareils de mesure utilisable
- La protection contre les contacts indirects (schémas de liaison à la terre)
- La conduite à tenir en cas d'accident, d'incendie ou d'incident d'origine électrique
- Evaluation finale des compétences*.

*A l'issue de cette formation l'employeur peut délivrer une habilitation au personnel ayant satisfait à l'évaluation finale (art 3.2.1 de la publication UTE 510).

Une attestation de formation avec un avis du formateur vous aidera à définir le contenu et les indications supplémentaires à porter sur le titre d'habilitation.

NOTA : Le programme sera adapté pour répondre au mieux aux besoins de l'entreprise en fonction des opérations effectuées.

Cette formation concernant l'aspect sécurité vis-à-vis des dangers de l'électricité.

Il ne s'agit pas d'une formation au métier d'électricien.